

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	9

Date de	
Convocation	Affichage
17.03.2017	18.03.2017

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE

Séance du 24 Mars 2017

**Délibération n°2017-018**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, Maire

Présents :

MM. Jean-Marie ROMMELAERE, Alain SCHABAILLE, Claude LETAILLEUR, Mélanie LAPORTE, Virginie HOORNAERT, Jean-Louis BONREPAUX, Laure STROSBERG, André FERYN, Jean-François REBIER.

Procurations :

Marthe BREVIAIRE a donné pouvoir à Laure STROSBERG  
Karen VANDENECKHOUTTE a donné pouvoir à Mélanie LAPORTE  
Jean SOULET a donné pouvoir à Jean-Louis BONREPAUX  
Martine TROUILLET a donné pouvoir à André FERYN  
Mauricette DUBREUCQ a donné pouvoir à Alain SCHABAILLE

Excusé :

Absent : Patrice BOTS

Secrétaire de Séance : Alain SCHABAILLE

**TARIFS DU CIMETIERE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017**

Monsieur le Maire souhaite ajuster les tarifs des concessions du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 dans les conditions ci-après :

- Concession de terrain de 30 ans soit 350,00 Euros
- Concession de terrain de 50 ans soit 700,00 Euros
  
- Concession de cavume (deux urnes par cavume) de 30 ans soit 450,00 Euros
- Concession de cavume (deux urnes par cavume) de 50 ans soit 900,00 Euros
- Concession de cavume (quatre urnes par cavume) de 30 ans soit 550,00 Euros
- Concession de cavume (quatre urnes par cavume) de 50 ans soit 1 100,00 Euros
  
- Concession de case au columbarium de 30 ans soit 1 200,00 Euros
- Concession de case au columbarium de 50 ans soit 1 800,00 Euros
  
- La taxe inhumation soit 50,00 Euros
- La taxe de dispersion des cendres soit 50,00 Euros

Le renouvellement de la concession est effectué au tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Le terrain est livré nu.

La cavurne est livrée sans marbrerie

La case columbarium est livrée avec marbrerie. La personnalisation est à la charge des familles.

Les monuments, pour l'insertion de deux urnes par cavurne devront mesurer 0,80 m x 0,70 m et devront être parfaitement alignés.

Les monuments, pour l'insertion de quatre urnes par cavurne devront mesurer 1,00 m x 0,70 m et devront être parfaitement alignés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs énoncés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le **28 MAR. 2017**

et publication,

le **28 MAR. 2017**

ou notification

du

Le Maire,  
Jean-Marie ROMMELAERE

